FICHE INFORMATION

Politique de prévention et sécurité routière du Département du Morbihan

Juillet 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'AMÉNAGEMENT
Direction des routes
Service exploitation et sécurité routière

Le contexte

La période estivale est particulièrement chargée en circulation dans un département touristique comme le Morbihan.
Certains axes voient ainsi leur trafic plus que doubler entre l'hiver et l'été, comme par exemple la desserte des presqu'iles de Rhuys (de 10 000 à 23 000 véhicules/jour) ou de Quiberon (de 8.000 à 18.000 véhicules/jour).

Cette augmentation de trafic se traduit chaque année par une augmentation des accidents, voire des victimes. Il est donc particulièrement important de rappeler à l'entrée de cette période, quelques règles de partage de la route et de citoyenneté, à respecter par chacun de nous. Le slogan porté par le Département depuis 4 ans reste toujours d'actualité :

« Vous aussi, SAUVEZ DES VIES »

Le constat

Le Conseil général du Morbihan gère 4.160 km de routes départementales, donc la plus grande part de responsabilité en termes de kilomètres parcourus par rapport à la voirie de l'Etat et des Communes. On y observe 30% des accidents qui occasionnent 65% de l'ensemble des tués et blessés graves du département. Les facteurs qui en sont à l'origine ne sont pas systématiquement liés à l'aménagement de la route mais principalement au comportement des usagers, avec des victimes qui touchent plus particulièrement les populations jeunes et seniors.

Évolution de l'accidentologie

La sécurité routière a nettement progressé au niveau national sur la dernière période quinquennale en passant en France métropolitaine de 7242 tués en 2003 à 3700 tués en 2012. Le département a vu le nombre de tués, diminuer de 84 à 48 en 2010, **puis remonter** à 55 en 2011 et 2012.

	2010	**2011**	**2012**	**2013**
Tués	48	55	55	33
Blessés	884	893	781	484
Dont Blessés Hospitalisés	312	353	276	270
Accidents	**645**	**676**	**611**	**573**

Si la **baisse des accidents et des blessés** s'est poursuivie sur les 4 dernières années **et notamment en 2013**, une forte hausse de la mortalité est intervenue en 2011, avec 55 tués, confirmée en 2012. Les **facteurs prépondérants** restent **l'alcool en 2011 pour 60%, puis la vitesse et le non-respect des priorités en 2012.**

L'engagement du Département

Le programme soutenu d'amélioration des infrastructures, que met en œuvre chaque année le Département, **avec un budget d'investissement annuel de 40 M€,** complète l'amélioration des conditions de circulation, mais **ne peut à lui seul résorber l'insécurité routière.**
La prévention autour des règles de partage de la route par les usagers et donc de comportements adaptés reste une priorité indispensable.

Les élus du Département ont donc décidé depuis 4 ans de s'engager dans une politique de prévention et sécurité routière selon les 4 axes :

1. actions réalisées en interne en tant qu'employeur,
2. actions à l'externe en direction du grand public ou de cibles spécifiques,
3. actions en partenariat avec d'autres acteurs,
4. soutien financier des associations qui œuvrent dans ce sens.

4 axes pour des actions diversifiées et complémentaires

1 – **En tant qu'employeur**, le Conseil général a inscrit au plan de formation de ses agents des journées de sensibilisation à la sécurité routière. L'objectif est d'apporter de l'information préventive mais également d'inciter ceux qui le souhaitent à prolonger ou démultiplier au sein de leur activité professionnelle. C'est ainsi que des actions sont par exemple développées auprès de la petite enfance (dispositifs de retenue pour enfants), des jeunes (simulateur cyclo au sein des collèges), des personnes en insertion (chantiers d'insertion) ou encore auprès des seniors (audits de conduite).

2 – **Des actions** sont **menées auprès du grand public** à l'occasion de manifestations sportives (Grand prix de Plumelec, Grand prix de Plouay) ou de manière plus ciblée (affichage routier). Doté d'un stand spécifique animé par un volant de 12 agents volontaires, le Conseil général peut déployer au plus près des usagers une information sur les risques encourus et les règles de partage permettant de les limiter. Des quiz portant à la fois sur les dispositifs de retenue pour enfants, l'alcool ou les nouveaux panneaux de signalisation permettent de délivrer un message préventif tout en remettant aux usagers des objets permettant d'améliorer leur sécurité : gilets de visualisation, écarteurs vélos, alcootests, etc …

3 – Dans le **cadre du partenariat**, le Conseil général participe avec l'Etat à la réflexion sur la définition des enjeux sécurité routière dans le cadre du DGO (Document Général d'Orientations), et assure le pilotage de 2 des 5 groupes de travail sur les enjeux 'vitesse' et 'seniors'.
C'est dans ce cadre partenarial que **le Conseil général participe aux actions menées en milieu festif** (le 'kit festival'), **à l'animation du réseau des élus communaux référents sécurité routière** ou au **concours de dessins messages 'Gastounet'** à destination des enfants de 6 à 11 ans.

4 – Les associations qui œuvrent essentiellement en prévention et sécurité routière peuvent recevoir un soutien financier spécifique. C'est notamment le cas de la Prévention Routière, présidée par un conseiller général, qui intervient principalement en milieu scolaire et auprès des seniors, et de l'AERPP (Association d'Education Routière du Pays de Pontivy) qui regroupe 26 communes. Ce soutien peut s'accompagner d'une participation active à des actions spécifiques : c'est le cas de l'animation d'un simulateur cyclo en collège par un agent du Conseil général dans le cadre d'un plan d'action décliné par la Prévention Routière.

'Vous aussi, SAUVEZ DES VIES'

Le choix d'un slogan générique dans un souci d'homogénéité des messages, et qui correspond davantage à l'esprit « positif » et « optimiste » des politiques du conseil général, en égayant une signalétique particulière, visuelle et colorée.

Une action signalisation, au plus près des usagers

Pour sensibiliser au cœur même de l'activité de conduite, 80 panneaux d'affichage préventifs sont disposés en bordure des axes routiers principaux depuis 2011 et déplacés tous les 2 mois. Ils ont pour objectif de rappeler les principaux risques (alcool, vitesse, téléphone et clignotant symbolisant le partage de la route) sur un laps de temps suffisamment court pour que l'habitude ne dévalorise pas le message.

Des supports d'information personnalisés et adapté

Pour cerner au plus près l'information préventive à délivrer, des plaquettes informatives ont été spécialement conçues et sont diffusées à l'occasion des actions menées. Sont disponibles à ce jour **une plaquette vélo 'voir et être vu'**, la bonne utilisation des giratoires, le stationnement en marché arrière et la sécurité des déplacements seniors.

« Vous aussi, SAUVEZ DES VIES ».

vous aussi
SAUVEZ DES VIES*
Alain, Gourin,
se gare en marche arrière
pour des raisons de sécurité.*
* 78% des accrochages sur parking sont dus au mauvais sens de stationnement.
SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES
NOTRE ROUTE DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

Conseils aux cyclistes
Morbihan
Surveiller régulièrement l'état de son vélo (pression des pneus, freins, éclairage).
Emporter de quoi réparer une crevaison.
Le code de la route s'applique aux cyclistes
• J'utilise les voies aménagées pour les cyclistes.
• Je fais attention aux ouvertures de portières.
• Je tends bien le bras avant de tourner.
• Je fais attention au conducteur qui ne m'a peut-être pas vu(e).
• Je fais attention aux automobilistes qui mesurent mal ma vitesse.
• Je fais attention aux angles morts des bus, cars ou camions.
• Je fais attention au vent ou à l'appel d'air provoqué par les camions.
• Il n'y a pas de honte à descendre du vélo si une situation paraît dangereuse.
• Par mon comportement, je montre l'exemple aux enfants.
Morbihan
Département du Morbihan
2 rue de Saint-Tropez
CS 82400 - 56009 Vannes Cedex
tél. 02 97 54 80 00 - contact@cg56.fr
morbihan.fr
Et moi, suis-je visible à vélo ?
Quel est l'équipement obligatoire et celui qui est conseillé à vélo ?

Les innovations 2014

Pour poursuivre l'effort engagé les années antérieures et compléter les supports d'information précédemment réalisés 'A vélo, voir et être vu', 'Guide sécurité pour le transport des enfants' et les quiz correspondants, **l'année 2014 connait un nouvel élan.**

Faire le lien entre l'infrastructure et le comportement

Les élus ont décidé de poursuivre en 2014 deux actions d'accompagnement de prévention routière, destinées à tous, notamment **par rapport au déplacements quotidiens des usagers**, motorisés ou non :

- Une plaquette **'8 bonnes raisons pour stationner en marche arrière'** s'accompagne de réalisations qui intègrent cette évolution. Ainsi les nouvelles aires de co-voiturage sont maintenant aménagées en prévoyant un stationnement adapté, avec création d'un panneau spécifique.

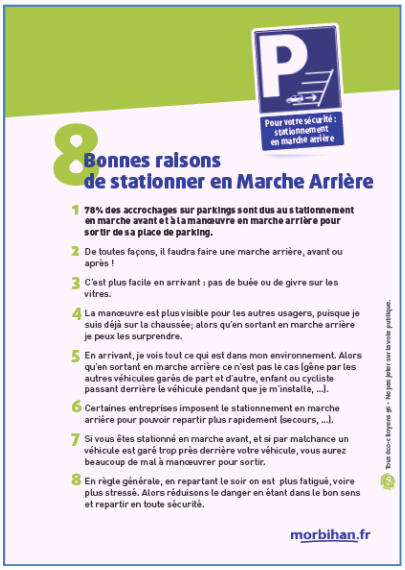
Pour votre sécurité : stationnement en marche arrière
8 Bonnes raisons de stationner en Marche Arrière
1 78% des accrochages sur parkings sont dus au stationnement en marche avant et à la manœuvre en marche arrière pour sortir de sa place de parking.
2 De toutes façons, il faudra faire une marche arrière, avant ou après !
3 C'est plus facile en arrivant : pas de buée ou de givre sur les vitres.
4 La manœuvre est plus visible pour les autres usagers, puisque je suis déjà sur la chaussée; alors qu'en sortant en marche arrière je peux les surprendre.
5 En arrivant, je vois tout ce qui est dans mon environnement. Alors qu'en sortant en marche arrière ce n'est pas le cas (gêne par les autres véhicules garés de part et d'autre, enfant ou cycliste passant derrière le véhicule pendant que je m'installe, ...).
6 Certaines entreprises imposent le stationnement en marche arrière pour pouvoir repartir plus rapidement (secours, ...).
7 Si vous êtes stationné en marche avant, et si par malchance un véhicule est garé trop près derrière votre véhicule, vous aurez beaucoup de mal à manœuvrer pour sortir.
8 En règle générale, en repartant le soir on est plus fatigué, voire plus stressé. Alors réduisons le danger en étant dans le bon sens et repartir en toute sécurité.
morbihan.fr

- Une plaquette **'Giratoire mode d'emploi'** s'accompagne de réalisations pour la sécurité de la traversée des doubles voies d'entrée par les piétons. Après une première réalisation qui s'est révélée très positive sur le giratoire de Kergroix sur la D780 à SARZEAU, la réalisation d'un ilot permettant la traversée en 2 temps est maintenant systématisée : giratoires de St Armel et de Kerollaire sur la D780, de Léonard à Theix et des 3 rois à Vannes pour le dernier réaménagé. Cette innovation a été présentée lors d'un colloque interrégional sur la sécurité des piétons et fait l'objet d'une attention particulière de la DSCR (Direction de la Sécurité et Circulation) du ministère de l'Intérieur.

La prévention des séniors, priorité départementale

La population seniors en Morbihan progresse chaque année et représente à ce jour 26% de l'ensemble de la population et plus du ¼ des victimes des accidents de la circulation (véhicules à moteur, piétons et cyclistes).

Une plaquette **'je me déplace en sécurité'** vient d'être réalisée en collaboration avec des médecins et psychologues, pour répondre au besoin d'information des seniors et de leur entourage. Ce document de 12 pages pose la problématique liée à chaque type de déplacement, en voiture, à pied ou à vélo, dans les principales situations à risque, et suggère des réponses et astuces permettant de le limiter. Utiliser une voie d'insertion, marcher sur une route ou tourner à gauche en vélo, mais également voir si le véhicule est toujours adapté et surveiller sa santé, sont les principaux thèmes traités.

Cinq marque-pages développent également les situations à risque évoquées dans cette plaquette …

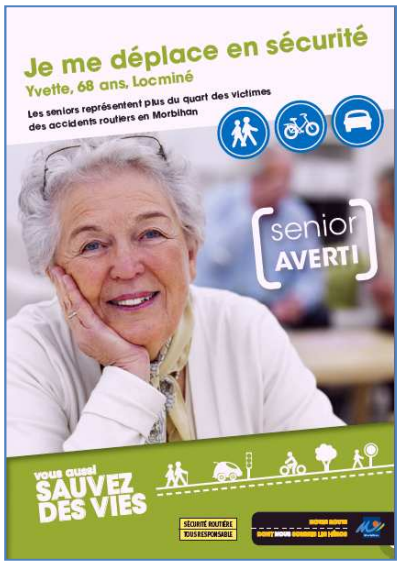
Je me déplace en sécurité
Yvette, 68 ans, Locminé
Les seniors représentent plus du quart des victimes des accidents routiers en Morbihan
senior AVERTI
vous aussi SAUVEZ DES VIES

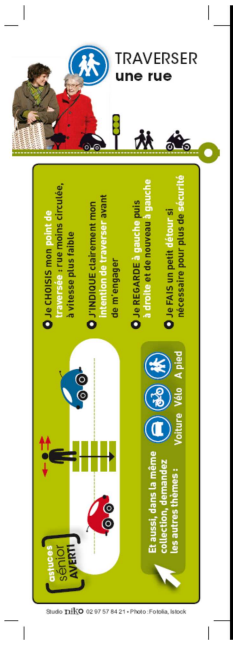

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : D.G.I.A - Direction des routes

Contact avec les élus ou la presse :
Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02
Xavier DOMANIECKI (directeur routes) : 02 97 54 83 60 email : xavier.domaniecki@cg56.fr